



Selon les chiffres d'Assuralia, 40% des Belges vivent dans une maison de repos au cours des quatre à cinq dernières années de leur vie.

Prix moyen d'une maison de repos: 1.285 euros/mois

Montant de la pension:
925 € pour un employé,
640 pour un indépendant

BRUXELLES Le prix de la vie en maison de repos est en constante croissance. Le prix moyen d'une maison de repos est de 1.285 euros par mois. Or, le montant moyen d'une pension s'élève seulement à 925 € pour un employé et à peine 640 € pour un indépendant.

Le coût peut varier de près de 700 € à plus de 2.500 € par mois suivant le type de logement: maisons de repos pour personnes âgées valides (MRPA), mai-

sons de repos et de soins (MRS), résidences services (seniorerie) ou encore Flat-Hôtel.

CE PRIX EST FONCTION de la maison de repos, du type de chambre, des services offerts. Et si la pension ne suffisait pas? Si les revenus du résident sont inférieurs au coût mensuel d'hébergement, le supplément peut être pris en charge par les débiteurs alimentaires (la famille) ou, à défaut, par le CPAS (certains CPAS interviennent) du lieu de domicile qui, le cas échéant, récupère ses débours lors de la succession.

Selon les chiffres d'Assuralia, 40% des Belges vivent dans une

maison de repos au cours des quatre à cinq dernières années de leur vie.

OPEN VLD ET CD & V ont déposé une proposition de loi à la Chambre pour que les CPAS soient davantage sollicités pour payer les factures des maisons de repos.

Le texte précise que le montant maximum que les CPAS peuvent réclamer doit baisser de 902 € à 375 € par mois. En outre, le plafond de revenus a été relevé à 30.475 €, alors que le revenu moyen imposable est de 24.422 € en Belgique.

Selon le magazine *Votre argent*, dans le système actuel, une fa-

mille avec deux enfants à charge et un revenu imposable de 40.000 € doit payer au maximum 225 €/mois.

Avec la nouvelle proposition, ce montant est ramené à 29 €. Un ménage avec un seul enfant à charge et un revenu de 50.000 € doit actuellement s'acquitter de 593 € par mois. La nouvelle loi devrait leur permettre de donner à peine 119 €.

Du côté de la ministre Marie Arena, on connaît ce dossier et on dit "l'étudier attentivement!"

V.LI.

Laissez vos commentaires sur **DH.be**